



Le sous-cautionnement : définition et mécanismes

Actualité législative publié le **01/04/2025**, vu **97 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA](#)

Le sous-cautionnement : définition et mécanismes : 2291-1 Code civil, il s'agit d'une sûreté personnelle

Code civil, dila, légifrance :

2291-1 :

Le sous-cautionnement est le contrat par lequel une personne s'oblige envers la caution à lui payer ce que peut lui devoir le débiteur à raison du cautionnement.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070721/LEGISCTA000006150564/?and

DE PLUS :

<https://aurelienbamde.com/2022/01/04/le-sous-cautionnement-art-2291-1-c-civ/>

<https://www.agn-avocats.fr/blog/immobilier/sous-cautionnement-definition-agn-avocats/>

<https://www.agn-avocats.fr/blog/immobilier/la-sous-caution-est-elle-une-caution-agn-avocats/>

<https://kpmg.com/av/fr/avocats/eclairages/2021/10/droit-des-suretes-le-sous-cautionnement.html>